

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

05 janvier 2022

L'An deux mille vingt deux, le 20 janvier,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers
s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 16h45,
suivant convocation légale du 05 janvier 2022.

Nombre de délégués présents ou représentés :

Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes)

Présents suppléants : Monsieur Jonas ANKLIN (VD), Monsieur David FAVRE (GE)

Absents excusés : Monsieur Serge DAL BUSCO (GE), Madame Nuria GORRITE (VD),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 06/22– Approbation des 2 conventions de soutien des transports publics durant la crise Covid 19 avec le canton de Vaud et l'OFT au titre des financements TRV pour l'exercice 2020

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°10/19 du 23 avril 2019 une convention de Délégation de Service Public a été approuvée puis conclue avec le groupement Odier Excursions / Bustours qui a été retenu pour l'exploitation des lignes 814 et 818 à partir du 15 décembre 2019 pour une durée de 4 ans.

Monsieur le Président rappelle également que ces deux lignes sont financées conjointement par la Communauté de Communes de Pays de Gex Agglomération, pour la partie française, et par le canton de Vaud et l'Office fédéral des transports (OFT) pour la partie suisse. En effet, les lignes étant considérées comme des prestations du secteur du trafic régional des voyageurs (TRV), elles font toutes deux l'objet d'une convention de subventionnement côté Suisse.

Monsieur le Président ajoute que, depuis la signature de ladite convention de subventionnement, des événements exogènes importants ont fortement affecté les transports publics et que les entreprises de transport public ont essuyé d'importantes pertes de recettes du fait de la chute de la fréquentation malgré les mesures prises (désinfection des véhicules, adaptation de l'offre en période de confinement, etc.). Aussi, des mesures de soutien financier de la part des pouvoirs publics sont indispensables.

Pour la partie Suisse,

- le Parlement fédéral a accepté le 25 septembre 2020 la loi fédérale urgente sur le soutien des transports publics (RO 2020 3825).
- Et le Parlement vaudois a, quant à lui, approuvé le 16 mars 2021 le décret accordant un soutien extraordinaire aux transports publics régionaux et urbains pour atténuer les pertes provoquées par le Coronavirus (COVID-19) durant l'année 2020 (BLV 740.21.160321.1 ; sa directive d'application a été publiée dans la Feuille des avis officiels le 31 août 2021.

Il convient ainsi d'établir une convention avec chacune des parties afin de formaliser le soutien et l'indemnisation des pertes : l'une étant proposée avec l'Office fédéral des transports (OFT) et l'autre avec le canton de Vaud.

Monsieur le Président précise que l'exploitant ABG a remis ses comptes certifiés au GLCT des Transports Publics Transfrontaliers en fin d'année 2021 et que les résultats financiers 2020 d'ABG pour les lignes 814 et 818 sont désormais connus : -135 812€, dont une perte de 125 796€ pour la ligne 814 et une perte de 10 016€ au titre de la ligne 818. Il s'agit de la totalité des pertes, incluant les pertes induites par le Covid et potentiellement d'autres pertes de recettes non dues au Covid.

	814	818	TOTAL
Charges	1 116 370 €	296 756 €	1 413 126 €
Produits	990 574 €	286 740 €	1 277 314 €
Résultat	-125 796 €	-10 016 €	-135 812 €

Les déficits pour la partie suisse sont estimés à 59 858€ (soit 65'844 francs) pour l'exercice 2020, pris intégralement en charge par le canton de Vaud et l'Office fédéral des transports (OFT) de la manière suivante :

N° ligne	Total pertes nettes	OFT	Canton de Vaud
10.814	52 809 €	24 820 €	27 989 €
10.818	7 049 €	3 313 €	3 736 €
Total	59 858 €	28 133 €	31 725 €

Il conviendra dans un deuxième temps, de définir si la partie française (perte estimée à 88 048€ environ pour l'exercice 2020) fera également l'objet d'une prise en charge et dans quelles conditions.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec l'Office fédéral des transports (OFT), ci-jointe annexée,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le canton de Vaud, ci-jointe annexée,

AUTORISE Monsieur Le Président, à signer les deux conventions de subventionnement ci annexées, à intervenir avec l'OFT et le canton de Vaud.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus
 Ont signé au registre tous les membres présents
 Pour extrait certifié conforme
 Archamps, le 20 janvier 2022

Le Président
 Patrice DUNAND

